

20231107 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/politique/071123/ame-regroupement-familial-quotas-le-senat-s-acharne-contre-l-immigration>

AME, regroupement familial, quotas : le Sénat s'acharne contre l'immigration

Alors que le projet de loi sur l'immigration est examiné au Sénat cette semaine, plusieurs amendements sont venus durcir encore un peu plus le texte, notamment sur l'aide médicale d'État, les quotas migratoires ou le regroupement familial. Avec l'assentiment du ministre de l'intérieur.

[Nejma Brahim](#), [Pauline Graulle](#) et [Ilyes Ramdani](#)

7 novembre 2023 à 21h16

Peu après 19 heures, mardi 7 novembre, le Sénat a voté la suppression de l'aide médicale d'État (AME). Les élu-es de la chambre haute ont ainsi voté, par 191 voix contre 140, contre les amendements de suppression de l'AMU, l'aide médicale d'urgence, qui avait remplacé l'aide médicale d'État en commission des lois au Palais du Luxembourg au printemps dernier.

Si le dispositif initial de l'AME devrait toutefois réapparaître à la faveur de l'examen du projet de loi sur l'immigration lorsque celui-ci arrivera à l'Assemblée nationale, début décembre, il a donné lieu à d'intenses discussions au Palais du Luxembourg.

D'un côté, une droite sénatoriale tout à son obsession de dénoncer le supposé « *appel d'air* » créé par le dispositif. De l'autre, une gauche, pour une fois alliée au groupe macroniste - lequel a voté pour la suppression de l'AMU et a même déposé un amendement en ce sens - qui a tenté, en vain, de sauver l'AME au nom de la solidarité, mais aussi, et surtout, de la santé publique.



Le président du Sénat, Gérard Larcher, lundi 6 novembre 2023 dans l'hémicycle. © Xose Bouzas / Hans Lucas via AFP

Le tout, sous le regard marmoréen du ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, qui s'est contenté de donner un « *avis de sagesse* » (ni pour ni contre) aux amendements de la gauche et du groupe macroniste. Quelques minutes plus tard, il s'est vu publiquement contredit par la

ministre déléguée à la santé, Agnès Firmin-Le Bodo, qui a martelé que « *le gouvernement [était] attaché à l'AME, qui est un dispositif de santé publique que le gouvernement porte de façon constante depuis 2017* ».

Un peu plus tôt, la tension était palpable dans l'hémicycle. Le communiste Ian Brossat a dénoncé les « *arguments aberrants* » de la droite, la socialiste Laurence Rossignol a exhorté ses collègues à « *cesse[r] de travailler pour l'extrême droite* » et à se comporter « *en républicains* », la sénatrice écologiste Mélanie Vogel s'est emportée contre cet « *article de la honte* » : « *Au nom de votre haine des Français, vous être prêts à mettre en cause la santé des Français !* », a-t-elle lancé.

Méconnaissance du dispositif

« *Nous n'avons aucune leçon à recevoir* », a rétorqué le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau, avant de pointer avec une certaine gourmandise les divergences de vues entre le ministre de l'intérieur et celui de la santé. De même que son homologue socialiste, Patrick Kanner, qui a lui aussi raillé cet avis de sagesse délivré par un gouvernement ne pouvant que compter sur des troupes clairsemées au Sénat, et destiné, selon lui, à offrir des gages à LR pour s'assurer une majorité sur l'ensemble du texte.

[L'intox du Sénat sur l'aide médicale d'État](#)
7 novembre 2023

Dans un récent rapport consacré à cette aide et à l'« *instrumentalisation* » qui en est faite par la droite et l'extrême droite, l'association Médecins du monde affirmait que huit étrangers et étrangères sur dix se présentant dans l'un de ses centres d'accueil, de soins et d'orientation n'étaient pas couvert·es, le plus souvent par méconnaissance du dispositif, manque d'information ou par complexité administrative. De manière plus globale, près d'une personne étrangère sur deux (49 %) n'a pas recours à l'AME tout en y étant éligible, selon une [étude](#) de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) datant de 2019.

Contre l'avis de toutes les associations spécialisées dans la santé, mais aussi de chercheurs et chercheuses reconnues, Gérald Darmanin a assez vite accepté l'idée d'abandonner l'AME pour répondre aux attentes de la droite sénatoriale. L'inclination du ministre de l'intérieur en faveur de la disposition n'est pas une surprise. « *À titre personnel, je suis favorable à la proposition faite par les LR*, déclarait-il déjà [dans Le Parisien](#) début octobre. *C'est un bon compromis qui allie fermeté et humanité, et je le dirai sur le banc du Sénat.* »

Un rapport venant couper court à tous les fantasmes

Gérald Darmanin l'a dit mais il n'a pas pu aller jusqu'à en faire la position du gouvernement. Et pour cause : le ministre se sait minoritaire au sein de l'exécutif. La première ministre, Élisabeth Borne, a redit sur [France Inter](#) lundi qu'elle n'était « *pas favorable à une suppression de l'AME* », tout en renvoyant la réflexion au rapport commandé sur le sujet à deux personnalités, Patrick Stefanini et Claude Évin.

Prévue en décembre, la remise de leur rapport devrait conforter la cheffe du gouvernement dans sa position. Selon les conclusions intermédiaires des deux experts missionnés, l'AME peut inciter ses bénéficiaires à rester dans la clandestinité mais elle ne fait pas l'objet d'un

recours excessif, n'est pas un motif de migration en France et est particulièrement contrôlée par les services de l'État.

[Des agents du service public pointent les manqués du projet de loi immigration](#)
6 novembre 2023

Des arguments également avancés par le ministre de la santé, Aurélien Rousseau, qui mène la bataille en interne contre la suppression de l'AME. « *Ça serait du perdant-perdant* », fait savoir son entourage à la presse. L'ancien directeur de cabinet d'Élisabeth Borne a également envoyé une note au président de la République pour défendre l'AME sous sa forme actuelle.

Dans le camp présidentiel, la position d'Aurélien Rousseau est largement partagée. « *Je suis à 200 % avec lui*, affirme un ministre issu de la gauche. *C'est une énorme connerie ! On parle d'êtres humains, c'est notre rôle de les soigner. Et ça protège, par ailleurs, la population dans son ensemble. Ce genre de proposition n'est vraiment pas à la hauteur.* »

À l'Assemblée nationale aussi les rangs macronistes n'ont que peu goûté la main tendue à la droite de Gérard Darmanin. Avant l'été, le groupe Renaissance s'est accordé pour défendre le dispositif de façon unitaire. Une position toujours en vigueur, selon Sylvain Maillard, devenu président du groupe entre-temps : « *Nous défendons évidemment l'AME* », confirme-t-il à Mediapart.

Lundi 6 novembre, les premières discussions sur le projet de loi immigration ont débuté au Sénat après le discours général de Gérard Darmanin. Le texte « *repose sur deux mots* », a-t-il avancé, prônant la « *fermeté* » et la « *simplification* ».

70 % des demandes d'asile sont rejetées par la France, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe.

Fermeté à l'endroit des étrangers « *délinquants* » – une expression qui désormais se retrouve dans chacune de ses prises de parole s'agissant d'immigration –, mais aussi à l'endroit des détenteurs d'une carte de séjour qui ne respecteraient pas les principes de la République, des passeurs qu'il assimile à des « *criminels* » ou encore des patrons voyous, dont il faudrait fermer administrativement l'entreprise lorsqu'ils embauchent « *sciemment* » des travailleurs sans papiers.

Sur la simplification, le ministre a « *plaidé le plagiat* » et dit s'être inspiré du rapport du sénateur François-Noël Buffet en voulant réduire le nombre de procédures liées au droit du contentieux. Prenant l'exemple d'une personne déboutée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), Gérard Darmanin déroule les possibilités de recours qui s'offrent à elle, de la Cour nationale du droit d'asile (chargée d'examiner les recours des personnes ayant vu leur demande d'asile rejetée en premier lieu) au tribunal administratif, jusqu'au Conseil d'État. « *Nous ne sommes pas laxistes* », s'est enorgueilli le ministre.

70 % des demandes d'asile sont rejetées par la France, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe. Dans son envolée lyrique, Gérard Darmanin s'est fourvoyé en insinuant que les juges de l'asile pourraient être sous influence : tout en vantant ce taux élevé de refus, il a déclaré avoir « *des juges [de la Cour nationale du droit d'asile] qui en général écoutent la demande du ministère de l'intérieur* », laissant entendre qu'une politique du chiffre pourrait leur être dictée quand ces derniers doivent faire preuve d'indépendance et d'impartialité.

À propos des juges de la liberté et de la détention, le ministre a suggéré vouloir leur imposer de ne pas libérer les personnes placées en rétention pour des raisons de forme (irrégularité ou vice de procédure) mais selon la dangerosité de la personne. Une disposition qui [existe déjà](#) dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, comme l'a fait remarquer Paul Chiron, juriste et membre de la Cimade, sur [Twitter](#).

Parmi les amendements adoptés dans la soirée lundi, l'un concernait les quotas migratoires (sauf pour les demandeurs et demandeuses d'asile), auxquels Gérald Darmanin ne s'est pas opposé. Ils permettraient, a avancé Muriel Jourda, sénatrice LR et rapporteure du texte, de « *dire autant que faire se peut qui va rentrer sur le territoire français* ». « *Les titres de séjour étranger malade ou étudiant doivent être contrôlés aujourd'hui* », a-t-elle asséné.

Durcir l'accès au regroupement familial

Plusieurs sénateurs et sénatrices LR ont ainsi pointé la hausse du nombre de titres de séjour étudiant délivrés en France en 2022, passés de 88 617 à 101 250 ; tandis que d'autres, comme Mélanie Vogel ou Ian Brossat, ont souligné l'importance de l'attractivité de la France pour les étudiantes et étudiants étrangers.

La droite sénatoriale s'est aussi attaquée au regroupement familial, en cherchant à en durcir l'accès. Un amendement – adopté au Sénat – vise à imposer une assurance-maladie aux personnes ayant formulé une demande de regroupement familial ainsi qu'à leurs proches qui aspireraient à les rejoindre la France. Il faudrait aussi justifier de vingt-quatre mois de présence en France pour pouvoir déposer une demande (au lieu de dix-huit actuellement) et de la maîtrise du français pour les regroupés familiaux, avant leur venue en France.

Un nouvel article entend compliquer ce même processus pour les étrangères et étrangers : dans le schéma actuel, le maire, qui est chargé de vérifier les bonnes conditions d'accueil du ou des proches concernés en organisant par exemple la visite du logement du demandeur ou de la demandeuse, doit rendre un avis à la préfecture, qui instruit ensuite la demande. Jusqu'ici, au-delà de deux mois sans réponse du maire, l'avis était automatiquement favorable. Celui-ci pourrait désormais être défavorable en cas de non-retour de l'élue local-e, sans aucune forme de « *sanction* » à l'égard de l'élue, sauf peut-être pour les étrangères et étrangers eux-mêmes, comme l'a fait remarquer Guy Benarroche (Europe Écologie-Les Verts).

Là, on est vraiment en train de toucher le fond en termes de dureté du texte, qui porte une vision extrêmement déshumanisée.

Patrick Kanner, président des sénateurs socialistes

Autant de mesures qui viendraient compliquer encore un peu plus le [parcours du combattant](#) s'agissant des demandes de regroupement familial, dont les procédures dépassent largement les délais officiels, brisant parfois des vies de famille. Les amendements visant à supprimer cet article et son aspect « *injuste* » ont tous été écartés. La sénatrice LR Jacqueline Eustache Brinio a proposé d'ajouter un caractère « *automatique* » à cet avis, de manière à « *engager* » le maire sur les personnes qu'il accueillerait sur sa commune ; mais l'amendement n'a pas été adopté.

Interrogé à ce sujet mardi sur la chaîne Public Sénat, le sénateur Ian Brossat a rappelé l'importance de la famille pour la bonne « *intégration* » des personnes étrangères en France, faisant notamment référence aux [chibanis](#) – les immigrés maghrébins – ayant vécu toute leur vie seuls à l'hôtel. « *Est-ce que c'est ça, notre modèle d'intégration ? Ce n'est pas le mien* », a-t-il affirmé, expliquant ne pas être favorable à ce qu'on limite le regroupement familial. « *Le droit de vivre en famille est un droit fondamental. Si on souhaite que les gens s'intègrent, on a intérêt à ce qu'ils aient leur famille avec eux.* »

Mardi après-midi, les discussions se sont étirées en séance sur l'accès au soin des étrangers et étrangères, par exemple sur le durcissement de l'accès au titre de séjour « étranger malade ». « *Là, on est vraiment en train de toucher le fond en termes de dureté du texte, qui porte une vision extrêmement déshumanisée* », a déploré le président des sénateurs socialistes, Patrick Kanner, qui s'est dit fier que la France accueille des « *milliers de personnes qui demandent à être soignées avec des traitements qui n'existent pas dans leur pays* ». « *On est face à des gens qui ont besoin de traitements coûteux car ils sont gravement malades, du VIH ou en stade terminal de cancer. C'est pour cela qu'on fait des visas* », a plaidé l'écologiste Mélanie Vogel.

[Double peine rétablie, expulsions facilitées, nouveau titre de séjour : Darmanin fait sa loi](#)
1 février 2023

« *Si on commence à dire qu'on peut accepter en France, dans l'élite de nos hôpitaux, des gens de pays parfaitement développés, parce qu'ils n'ont pas des hôpitaux au même niveau qu'en France, ça n'a plus de sens* », a rétorqué, déplaçant le débat, Roger Karoutchi, le « Monsieur Immigration » du groupe LR au Sénat, à l'unisson avec le rapporteur du texte, le centriste Philippe Bonnecarrère, qui a expliqué que « *quand un étranger demande à bénéficier d'une dialyse, la suite c'est la greffe rénale, vous voyez bien le sujet qui se pose...* ». Tous les amendements de suppression de la gauche ont reçu un avis défavorable du ministre de l'intérieur et ont été balayés.

Dans les couloirs du Palais du Luxembourg, on ne se faisait pas d'illusion sur le sort qui serait réservé, un peu plus tard dans la soirée, à l'AME, transformée en commission en AMU. « *Nous voterons pour son rétablissement, mais nous allons perdre. En réalité, c'est à l'Assemblée nationale [où le texte arrive le 6 décembre prochain – ndlr] que ça va se jouer et que l'AME sera rétablie* », glissait le patron des sénateurs et sénatrices macronistes, François Patriat.

[Nejma Brahim](#), [Pauline Graulle](#) et [Ilyes Ramdani](#)